



Les étapes d'une démarche VAE pour un diplôme de la jeunesse et des sports

Avril 2019

Etape 1 Définition du projet

- Définition du projet professionnel et ou de formation
- Faisabilité du projet / Choix de la certification ou du diplôme
- Aide à la définition du projet aux réunions d'information organisées par la DRJSCS ou la DDCS(PP)

Etape 2 Demande de recevabilité

- Dépôt de la demande de recevabilité auprès de la DRJSCS de son lieu de résidence (un seul exemplaire en version papier pour la DRJSCS Bretagne)
- Utilisation du formulaire Cerfa N°12818*02 et de la notice d'aide à la recevabilité
- Une seule demande possible par an pour le même diplôme

Etape 3 Dossier de validation

- Dossier de validation à transmettre à la DRJSCS en charge de l'organisation du jury deux mois avant la date du jury
- A transmettre en 2 exemplaires en version papier + une version numérique pour la DRJSCS Bretagne
- Possibilité d'accompagnement pour la rédaction du dossier de validation : Liste des accompagnateurs habilités en Bretagne

Etape 4 Entretien avec le jury

- L'entretien est obligatoire
- Après réception du dossier de validation, une convocation est envoyée au candidat

Etape 5 Décision du jury

- Validation de toutes les unités capitalisables - Obtention du diplôme
 - Validation partielle - Obtention d'une ou plusieurs unités capitalisables*
 - Non validation*
- * En cas de non validation ou de validation partielle, le candidat peut procéder à un nouveau dépôt pour une nouvelle date de session de jury*